



**Syndicat National des Personnels de l'Éducation et du Social
Protection Judiciaire de la Jeunesse
Fédération Syndicale Unitaire
54 rue de l'Arbre Sec 75001 PARIS
Tél : 01 42 60 11 49 - Fax : 01 40 20 91 62**

Snpes.pjj.fsu@mailo.com
<https://www.facebook.com/Snpes-Pjjfsu-1168350556516481/?fref=nf>
<https://twitter.com/snpespjj>

Secrétariat Régional Grand Est
snpespjj.fsu.ge@gmail.com

**DECLARATION LIMINAIRE CSA IR Grand Est en formation spécialisée
du 11 septembre 2025**

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les membres du CSA.

Cette instance se tient au lendemain d'une mobilisation d'ampleur. Malgré les déclarations bellicistes du ministre de l'intérieur, c'est plus de 200 000 citoyen.nes qui ont montré leur colère.

En effet, en réaction aux annonces, le 15 juillet dernier, par François BAYROU, des axes du budget 2026 d'une brutalité sans précédent, une mobilisation citoyenne est née.

Cette colère fait écho à la colère des agent.es de la Fonction Publique et à la nôtre.

Depuis les gilets jaunes, la mobilisation contre la réforme des retraites, la dissolution et le déni de démocratie qui s'en sont suivis... plus personne n'est dupe !

Ce mouvement met en avant les préoccupations principales : la volonté d'une justice sociale et l'attachement aux services publics. Les citoyen.ne.s l'ont compris, sans actions collectives concrètes, rien ne changera et les plus aisé.es garderont leurs priviléges.

Ce 10 septembre 2025, le SNPES-PJJ/FSU a appelé à la grève et à la mobilisation comme il le fera pour le 18 septembre prochain, car la PJJ ne sera pas épargnée, c'est une évidence ! Elle est déjà mise dans l'incapacité de remplir ses missions d'éducation et de protection : en témoignent les listes d'attente dans les UEMO, la situation des CEF telle que décrite par

l’Inspection Générale de la Justice dans son rapport de 2025 ou encore les alertes sur le non-respect des droits de l’enfant, du fait de conditions d’incarcération indignes au sein des EPM que nous dénonçons depuis plusieurs mois.

Améliorer les conditions de travail est devenue une urgence.

Pour cela, il faut stopper les attaques menées contre le service public (suppression de la GIPA, baisse de 10% du salaire en cas d’arrêt maladie, maintien du gel du point d’indice), qui renforcent le mal-être des personnels, désormais pénalisés d’être malades !

Au sein de notre administration, la gestion du personnel à grand renfort de prime est un levier pour diviser et limiter les solidarités. Aussi, nous revendiquons la NBI et le SEGUR pour toutes et tous, la fin des primes et des avancements au mérite, une revalorisation réelle et sérieuse de la rémunération des personnels et en particulier celle des catégories C.

Pour l’amélioration des conditions de travail à la PJJ, le SNPES-PJJ/FSU a dégagé les axes et les revendications essentielles :

- Des normes au service du sens de nos missions et de nos conditions de travail,
- la reconnaissance et la valorisation des personnels de catégorie C, majoritairement féminins,
- des droits pour les contractuel.les : Plan de titularisation de tou.tes les contractuel.le.s par voie de concours, avec une formation adaptée …
- un management bienveillant / le respect (des droits) des personnels/ des agents : arrêt de la maltraitance, des mises en concurrence et du règne de l’arbitraire,
- un meilleur accompagnement par l’institution des victimes de violences sexuelles et sexistes,
- une rémunération et une reconnaissance professionnelle et salariale.

Si nous sommes spécialement réunis à ce CSA FS pour évoquer le sujet important du déménagement de la DIR à Auxonne, d’autres points sont autrement préoccupants et urgents pour les professionnel.les de notre territoire aujourd’hui : les obstacles au télétravail, la situation du PAR de Bar-le-Duc qui doit une nouvelle fois faire face à une menace d’expulsion, le retour du contrôle de dysfonctionnement de l’UEHDR de Mulhouse, la situation de l’UEAJ de Metz, la mise en place de la nouvelle couverture maladie qui profite au grand groupe financier AXA, l’attente des conclusions de la grande évaluation du milieu ouvert.

Il y a enfin les conditions d'exercice des mandats des représentants syndicaux par la question des allègements de leurs activités principales.

Pour rappel un entretien annuel doit être effectué par les DS afin d'évaluer ou réévaluer le niveau d'allègement en fonction des convocations et mandats.

Beaucoup de représentant.e.s n'ont toujours pas eu cet entretien. Mais Harmonie continue de dénombrer ces absences qui ne trouvent pas compensation (décharge de mesure, allègement de service, renfort RH).

Est-ce l'IA qui doit nous aider à attendre une baisse de normes qui ne viendra certainement jamais ?

Ou est-ce l'IA qui doit apporter les réponses à nos interrogations ?

D'ailleurs : « *ChatGPT, est-ce que la DIR peut déménager ?* »

Les élu.es Grand-Est SNPES-PJJ/FSU
Nancy, le 11 septembre 2025